

**Département de
la Haute-Savoie**

**M a i r i e
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

22/02/2017

20H30

PRESBYTERE

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie - GAL Catherine – JULLIARD LAURENCE - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick - GRILLET Luc
Absents excusés	DUBOIS Anne-Gaëlle ayant donné procuration à BOVET Aurélie CHARDON Didier
Secrétaire de séance	Catherine GAL

Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu séance du 18 janvier 2017
- Approbation Compte de Gestion 2016 Budgets Principal, Eau et Assainissement, Lotissements,
- Approbation Compte Administratif 2016 Budgets Principal, Eau et Assainissement, Lotissements,
- Vente aux enchères Coopérative d'Achat et d'Approvisionnement de Bogève
- Personnel communal :
 - création poste
 - modification régime indemnitaire
- Travaux Groupe Scolaire
- Convention « Don de la Mémoire » Paysalp
- Convention MJCI Les Clarines
- Affaires scolaires
- Demandes acquisitions foncières
- Questions diverses

APPROBATION COMPTE-RENDU 18 janvier 2017

Le compte-rendu du 18 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION COMPTES GESTION 2016 ET COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS EAU/LOTISSEMENTS/COMMUNE

Suite à la réception des comptes de gestion de la trésorerie, il s'avère qu'une erreur apparaît sur celui du budget principal et celui du budget de l'eau suite aux écritures de transfert de la compétence « assainissement ».

Ces points sont donc reportés au prochain conseil.

Vente aux enchères Coopérative Agricole d'Achat et d'Approvisionnement

Conformément à la délibération en date du 18 janvier 2017, Monsieur le Maire informe l'Assemblée du déroulement de la vente aux enchères des biens appartenant à la Coopérative Agricole d'Achat et d'Approvisionnement de Bogève qui a eu lieu le 26 janvier.

La vente a débuté à 300 000 €, personne n'ayant fait d'enchère, le prix de vente a baissé à 200 000 € puis à 100 000 €.,

Au terme de la séance du 26 janvier 2017, la Commune a été déclarée adjudicatrice de ces biens pour un montant de 104 000.00 € (cent quatre mille euros),

Le lundi 6/02 à 15h00 : information du notaire Maître RAFFIN-RENAND d'une surenchère au prix de 115 000 €,

Une nouvelle adjudication interviendra le mardi 28 février à l'étude.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle vente après surenchère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la nouvelle adjudication du 28 février 2017, mandate Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur J-P DELAVOET, maire-adjoint ou Madame Jacqueline ROCH, maire-adjointe, pour participer et porter les enchères au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal mandate le Cabinet de Maître Sandrine BLANC, avocate à Thonon pour représenter Monsieur le Maire ou son représentant et donne pouvoir d'appréciation à Monsieur le Maire ou son représentant pour décider de la mise maximum qui pourra être portée lors de l'adjudication pour le compte de la Commune.

Réception d'une nouvelle Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour cette surenchère.

La commune a la priorité pour faire une proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas exercer son droit de préemption pour cette surenchère.

PERSONNEL COMMUNAL

Création de poste Service Petite Enfance :

Madame Jacqueline ROCH, première adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle qu'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) pour une période de 6 mois, du 1^{er}/09/2016 au 28/02/2017, avait été créé pour la rentrée de septembre 2016 suite au départ d'un agent d'animation à la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour l'école maternelle.

Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 30/35ème d'un temps plein du 06 mars 2017 au 07 juillet 2017,

Modification Régime Indemnitare des agents :

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire du personnel communal de Bogève est régi par une délibération en date du 21 décembre 2009.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'instaurer au sein de la Commune, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat et qui est transposable à la Fonction Publique Territoriale,

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP qui se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

La mise en place du RIFSEEP vise à répondre aux objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités et contraintes de certains postes,
- prendre en compte les responsabilités et l'autonomie demandée pour l'occupation de certains postes,
- prendre en compte la polyvalence et le champ de connaissances nécessaires pour remplir les missions du poste,

et donne lieu à une cotation des postes de la collectivité selon les trois critères indiqués ci-dessus.

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis, ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés et un montant maximum d'indemnités est fixé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, instaure à compter du 1^{er} mars 2017 ce nouveau régime indemnitaire aux agents de la commune, et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Les travaux ont bien avancé. Le chantier est hors d'eau à ce jour. Le 15 mars, tout sera fermé et vitré. Les maçons vont commencer les travaux de drainage de l'ancien bâtiment, côté place. (opération sur 3 semaines) et la grue sera démontée courant mars.

La deuxième tranche des travaux du parking devrait débuter en juin. Le lancement de l'appel d'offres devrait se faire dans la première quinzaine de mars.

AVENANTS :

Monsieur le Maire présente les différents avenants concernant les travaux du groupe scolaire :

Lot3 : GROUPEMENT LP CHARPENTE/LPC ZINGUERIE : - 1858,44 € (ajout d'une porte vitrée et suppression de menuiseries extérieures)

Lot 5 : Entreprise COUDURIER : - 2084,00 €

Lot 6 : SA ROUX André : + 3322,20 € (modification matériaux)

Lot 8 : SNPI : + 4610,43 € (doublage murs bâtiments existants par 2 couches croisées de laine de bois)

Lot 14 : GROUPEMENT CARME/GROS : + 7500 € (automatisation stores) et + 1400 € (gestion éclairage sur le système KNX des stores).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants proposés et autorise Monsieur le Maire à les signer.

CONVENTION DON DE LA MEMOIRE PAYSALP

Une rencontre avec Paysalp a eu lieu pour faire le bilan des actions faites durant ces 3 ans.

Laurence JULLIARD informe le Conseil Municipal que la Commune adhère à PAYSALP depuis plusieurs années. La convention est arrivée à échéance le 3/12/2016.

Elle présente les thématiques envisagées pour la nouvelle convention et demande de faire un choix sur ces thèmes.

Une nouvelle convention a été établie pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de continuer à adhérer à Paysalp mais ne souhaite pas participer pour l'instant aux programmes d'actions.

CONVENTION MJCI « Les Clarines »

Magali BOUVAREL explique le projet de convention établi par la MJCI.
Elle indique que la convention signée avec la MJCI Les Clarines en 2013 est arrivée à échéance le 31/12/2016 et qu'il convient de décider le renouvellement de cette convention pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

AFFAIRES SCOLAIRES

Positionnement organisation rythmes scolaires (TAP) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie concernant l'organisation des rythmes scolaires pour les trois années à venir. En effet, Monsieur le Maire rappelle que l'école de notre commune bénéficie actuellement d'une organisation expérimentale des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013-2014 pour une durée de trois ans et qu'il est nécessaire de se positionner sur ce mode d'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite continuer à bénéficier du caractère dérogatoire de l'organisation des rythmes scolaires tel qu'il est actuellement, pour les trois années à venir.

Madame Jacqueline ROCH, première adjointe informe l'assemblée d'un cas de gale d'un enfant scolarisé à Bogève. Un courrier a été envoyé aux parents d'élèves et des dispositions ont été prises au niveau du nettoyage des locaux.

Acquisitions foncières :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme VIEL pour une option pour l'acquisition du lot N°12 Lotissement Les Chaix : accord à l'unanimité.

Demande de M. TROUILLAS d'acquisition d'un terrain à La Mouille d'en Haut (Chemin du Saix) d'une surface de 987 m². Le prix est à déterminer. Après débat, le conseil fixe le prix de vente de ce terrain à 100 €/m² et donne son accord pour cette vente.

Demande de M. et Mme CORBIN : souhaitent acquérir une bande de terrain sur le lot C (Lotissement de Contapif) pour modifier leurs accès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, préfère autoriser M. et Mme CORBIN à utiliser la sur-largeur appartenant à la commune pour réaménager leur accès. Une servitude de passage à cet effet sera régularisée chez le notaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fanfare du 27ème BCA a confirmé sa prestation pour l'inauguration du groupe scolaire, le 4 novembre 2017.

La fanfare propose de donner un concert ou un spectacle après le déjeuner. Lieu à déterminer : accord pour l'église.

SYNDICAT DES BRASSES :

Une réunion du comité a eu lieu mercredi dernier.

La Région qui subventionne la station veut faire apparaître son logo. Elle va fournir des panneaux qui seront disposés à l'entrée des parkings.

Bilan financier au 10/02 : 706 941 € (-14% par rapport à l'année dernière).

Vote des tarifs des prestations animations :

pisteur : 275 € ht / journée

damage : 270 € /heure

motoneige : 70 € /heure

Jeudi 23/02 : Fête des 40 ans d'existence de la station (animations diverses).

Plaine-Joux : problème salage route du plateau. La neige de déneigement ne peut plus être réutilisée.

Problème de la fosse septique de la salle hors sac.

Le syndicat des Brasses a signé un partenariat avec MIGROS Etrembières : une banderole sera apposée à l'entrée du magasin.

Depuis le 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe, la compétence « promotion du tourisme » a été reprise par les communautés de communes (CC4R et CCVV pour la Commune de BOGEVE).

La Maison des Brasses était gérée par une association. Une SPL doit être créée afin de gérer cette compétence.

Des informations complémentaires seront données lors d'un prochain conseil.

Devis PACCARD pour des réparations sur les cloches de l'église : 4316,40 € TTC. Visite de la commission « travaux » sur place pour vérification.

GOUTER DES AINES : 15 mars 2017 : Alice et Pierre s'en occupent.

FIN DE LA SEANCE à 23h15.